

**PROCES VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MARDI 12 FEVRIER 2019  
Paris**

**Président : Gilles GIORA  
Secrétaire de séance : Alban RAIMBAULT**

**Présents :** Gilles GIORA (IDETEC)  
Renaud ANDRIEUX (SUEZ RV OSIS)  
Christophe BAUDIN (MALEZIEUX)  
Guillaume CLEMENT (RESOLOGY)  
Ludovic COUAILLER (CIG)  
Fabrice ERVAL (SARP)  
Alexandre GIUDICELLI (SUEZ RV OSIS)  
Marielle JANSSON CHARRIER (CAE)  
Yannick NORMANT (COLAS IDFN - DAE)  
Florence MIGNOT (SARP)  
Alban RAIMBAULT (FNSEA)

**Excusés :** Nathalie COULPIER (SUEZ RV OSIS)  
Patrick THIBEAUD (SUEZ RV OSIS)  
Vincent BERNIER (SUEZ RV OSIS)  
Loïc DURANDEAU (SANITRA FOURRIER)  
Yannick MACHEIX (MACHEIX IVC)

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du PV du CA du 11 Janvier 2018
- 2- Axes de travail
- 3- Travaux issus du CA du 1<sup>er</sup> semestre
- 4- Questions diverses

## **1- Approbation du procès-verbal du CA du 11 Janvier 2018**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité sans observation.

En avant-propos, le Président propose une organisation de travail aux administrateurs :

- Le CA : Instance d'échanges sur les orientations politiques du syndicat
- Commission technique : Instance de travail sur des problématiques opérationnelles

Suite aux élections du syndicat lors de l'Assemblée Générale de la FNSA en Octobre, le Président propose de commencer par un tour de table afin que chacun se présente et annonce sa vision de l'évolution du rôle du SYNCRA à court, moyen et long terme.

## **2- Axes de travail**

- Nouvelle portée d'accréditation COFRAC

Le COFRAC a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une nouvelle accréditation pour le contrôle des réseaux d'assainissement en service (diagnostic).

Cette accréditation porte sur l'inspection visuelle et télévisuelle ainsi que sur l'étanchéité. Les critères à respecter sont ceux fixés par le contrat, donc le CCTP. En outre, le COFRAC accrédite la capacité de l'organisme à respecter et remplir le contrat.

Aujourd'hui, il n'y a aucune obligation réglementaire quant à l'utilisation de cette accréditation. Cependant, tout laisse à penser que les maîtres d'ouvrages, qui exigeaient parfois, déjà, pour ce type de prestations, que l'organisme soit accrédité COFRAC (au sens du contrôle de réception de travaux neufs) exigent à présent l'accréditation spécifique au diagnostic des réseaux en service. D'autant plus que les agences de l'eau devraient, certainement à l'avenir, conditionner leur financement à la qualité de l'opérateur.

Un débat s'engage sur la nécessité d'initier un travail sur la production d'une norme. Un administrateur souligne que, autant pour les réseaux neufs le travail partait d'un référentiel autant pour les réseaux en service, ce référentiel n'existe pas. Pour la mise en place d'un tel document, il faudrait intégrer d'autres acteurs comme l'ASTEE, l'Agence de l'Eau, le CINOV, le SYNTEC, les Canalisateurs. Mais ce référentiel est-il nécessaire. En effet, la question de l'utilité des mesures transmises aux collectivités et de leur interprétation est posée. Un administrateur indique que dans ce type de contrôle, notre intervention doit se borner à indiquer une valeur, sans interprétation. En clair nous effectuons une mesure, selon les normes actuelles, sans poser une valeur limite. Il appartient ensuite au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre de considérer, dans une perspective de gestion patrimoniale, l'ensemble de son patrimoine et de décider s'il convient ou non de faire des travaux.

Il est discuté aussi du risque de voir arriver sur le marché des organismes low cost en mettant en place une norme pour ce type de réseau. De plus, un administrateur ajoute que le contrôle du réseau existant apparaît dans le fascicule 70. C'est un axe de travail qui reste en suspens.

On pourrait éventuellement proposer la rédaction d'un guide à destination des maîtres d'ouvrage avec pour vocation de les assister dans le choix d'une action à mener en fonction des valeurs obtenues en cours d'auscultation.

Rappel – Il est nécessaire de transmettre au SYNCRA les éventuelles fiches d'écarts consécutives aux audits. Elles seront dépouillées en toute confidentialité et nous permettrons d'orienter nos formations.

- Validation du Fascicule 70-1/70-2

Aujourd'hui, le fascicule 70 n'est pas encore paru. Cela fait un certain temps qu'il a été soumis à enquête publique. Aucune date n'a été donnée quant à sa publication.

Une action de lobbying devrait être envisagée en lien avec les Canalisateurs de France, dans la mesure où une modification importante a été introduite dans la détermination des anomalies. Cette modification va entraîner une augmentation des défauts dans la zone d'enrobage.

- Charte Qualité : demande de CCTP type

Une demande de Didier MOERS, animateur du groupe national Charte qualité des réseaux à l'ASTEE, auprès de Gilles GIORA a été faite pour intégrer les CCTP types dans les chartes. Un administrateur a reçu une demande similaire dans sa région.

Dans le même temps, l'ASTEE propose une convention de partenariat au SYNCRA à compter de sa signature jusqu'en 2022. (Une copie est jointe au présent CR). L'objet est d'apporter son soutien financier notamment à l'animation de la charte qualité réseau et sa mise à jour. La contrepartie pourrait être un appui auprès du ministère pour imposer le recours aux organismes accrédités pour le contrôle des réseaux d'eau potable et pour le diagnostic des réseaux en service.

Sur 5 ans, il est demandé au SYNCRA une participation de 3 600 € TTC. Le président soumet à l'approbation cette convention de partenariat, que le CA valide à l'unanimité.

### **3- Travaux issus du CA du 1<sup>er</sup> semestre 2018**

- Questionnaire d'évaluation du personnel accrédité

Certaines entreprises possèdent déjà un questionnaire d'évaluation. Le président propose d'envoyer un questionnaire aux administrateurs, afin de le valider et de le proposer aux adhérents.

- Nombre d'adhérents :

Une évaluation des organismes accrédités COFRAC est demandée afin de prospecter vers ceux qui ne sont pas adhérent du SYNCRA. Hors CA ce chiffre est de 87 et il est en légère progression.

Un administrateur demande si le GICA existe encore. Il semble que la dynamique soit retombée. A vérifier.

- Attestation de participation aux commissions techniques afin de justifier soit le maintien des compétences dans le cadre de l'accréditation, soit un acquis technique dans le cadre d'une VAE.

Cette attestation était effectuée à la demande, notamment pour démontrer la démarche de l'entreprise lors d'un audit COFRAC. Aujourd'hui, le président propose de la systématiser, ce que les administrateurs approuvent.

- Evaluation des logiciels et de leur mise à jour

A la suite de plusieurs audits, la question de la validation des logiciels utilisés en particulier lors des mises à jour est soulevée. Cette nouvelle "mode" des auditeurs peut impacter négativement le fonctionnement des entreprises touchées. Comment garantir le bon fonctionnement des logiciels utilisés :

- soit en refaisant des vérifications manuelles des calculs du logiciel,
- soit en demandant à ce que ces logiciels soient validés par un organisme lui-même accrédité.

Il serait intéressant de questionner les organismes accrédités qui étalonnent nos propres matériels pour s'informer sur les moyens qu'ils utilisent pour valider leurs propres logiciels.

#### **4- Questions diverses**

- Réseau Eau potable

Un administrateur souligne qu'une entreprise accréditée a reçu des subventions pour une intervention sur un réseau d'eau potable. La question posée est de savoir s'il faut formaliser la démarche dans la charte qualité ? Un agrément est nécessaire pour les opérateurs intervenant dans les réseaux d'eau potable. Il est suggéré de consulter le COFRAC.

- Perte de compétence des maitre d'œuvre/clients :

Le risque de cette perte en connaissance est que le prix ne devienne le critère prépondérant de sélection. Par la suite, un retour en arrière sera d'autant plus difficile. Une action pédagogique (transmettre le CCTP) semble pertinente à mener. Il est demandé de prendre contact avec les syndicats représentatifs des professions, qui sont le CINOV et le SYNTEC. Il est souligné en amont du poids représentatif que pèse chacun afin de rendre toute action envisagée efficace vers le public-cible.

- Audit croisé :

Il est proposé de mettre en place, d'une manière volontaire, que des responsables techniques puissent faire des échanges d'expériences en allant dans une autre entreprise (hors périmètre concurrentiel). Cela revêtirait un intérêt, notamment pour les organismes non-adhérents.

- Nouveau Site FNSA :

Il est souligné que le nouveau site n'est pas encore lancé officiellement. Néanmoins, quelques informations erronées ont été relevées. Des corrections sont à initier dans l'immédiat.

- Transversalité :

Un administrateur souhaite sonder ses pairs sur le mode de fonctionnement de la FNSA, et plus particulièrement sur la question de la transversalité des sujets et la participation des administrateurs de chaque syndicat constitutif de la FNSA, dans les

travaux effectifs des autres syndicats. L'information et le mode de désignation des membres des GT au sein des Commissions techniques posent notamment question. Par exemple, un GT « Obturateur » a été mis en place dans un syndicat sans intégrer un adhérent du SYNCRA dont les membres utilisent quotidiennement ce type de matériel. La question de la mise en application semble compromise d'entrée de jeu. Il y a une demande d'implication mais qui semble compromise par l'organisation héritée des décennies précédentes.

De même, un travail sur l'attractivité et la valorisation des métiers est nécessaire, et cela a été justement souligné par le nouveau président de la FNSA, Yann MADELINE lors du dernier CA. Néanmoins, c'est un travail où l'ensemble des syndicats devrait être impliqué. L'identité de chaque syndicat et la marque FNSA se doivent d'être comprises par nos interlocuteurs. Au sein de la fédération, une commission devrait réunir des administrateurs afin de déterminer les orientations et les actions pour communiquer vers nos différents publics-cibles.

La notion commune est la transversalité. Aujourd'hui, la FNSA abrite plusieurs syndicats, qui ont des problématiques similaires d'attractivité. Il est important que les professionnels prennent ce sujet à part entière pour trouver des réponses. La demande est à la fois d'être intégré dans les débats techniques afin d'arriver à des réponses acceptables sur le terrain d'une part, et d'autre part de dépasser le mode de fonctionnement originel pour une organisation plus trans-syndicale.

Les administrateurs accèdent à cette analyse, et émettent la volonté que soit exprimée ces différents points auprès du Président de la FNSA, Yann Madeline.

Sans autre point à l'ordre du jour Gilles GIORA remercie les administrateurs pour leur présence et clos la séance à 18h30.